

Conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

**OBJET :**Désignation d'un  
représentant de la  
commune auprès du  
Conseil d'administration  
de l'association Maison  
Familiale Rurale

Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie et  
que la convocation du Conseil  
Municipal avait été faite.

**DELIBERATION N°2026-26****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Didier MEHL

**Présents** : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, Delphine PERROT, André DELEAGE, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Serge VINARD, Klara HOZNEK, Sandra AUDIGIER MARSY, Emmanuel CHAILAN, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Isabelle LAURENT ROUX, Karine LEFEBVRE, Sylvie DUBOIS, Patrick ROTGER, Sophie COLBEAU,**Excusés** : MM, Marie-Jeanne COSSE, Jérôme FONT, Charlotte ROUGIER, Christophe VIGNE, Marie FARGIER**Procurations** : MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Jérôme FONT à Jean-Lou PAILHES, Charlotte ROUGIER à Vincent FARGIER, Christophe VIGNE à Sylvie DUBOIS, Marie FARGIER à Patrick ROTGER**Absents non excusés** : MM.

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Aurélie COMTE a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Le maire indique au conseil municipal que l'article 5 des statuts de l'association de la Maison Familiale Rurale mentionne notamment que des personnes représentatives du milieu où est implantée cet établissement privé de formation peuvent siéger au conseil d'administration.

Un représentant du Conseil Municipal est habituellement invité à siéger au sein de ce conseil d'administration.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner :

Mme **Bérangère RAMAUX** comme représentante de la commune auprès du conseil d'administration de l'association Maison Familiale Rurale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la désignation ci-dessus pour représenter la commune de Villeneuve-de-Berg au sein du Conseil d'administration de l'association Maison Familiale Rurale.

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 17 avril 2026

Didier MEHL  
Maire de Villeneuve de Berg



